

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_19

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

21

26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER – Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Absents : Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Participation de la Ville de Trignac au titre de l'année 2025

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
26 juin 2025

Et que la convocation avait été faite le
18 juin 2025

Exposé,

Le Fonds d'aide aux jeunes dédié à la Mission Locale de l'agglomération nazairienne est financé aux deux tiers par le Département de Loire Atlantique et pour un tiers par les communes de l'agglomération.

Par délibération en date du 23 janvier 2025, le Département de Loire Atlantique le montant de sa participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2025, pour la Mission Locale de l'agglomération nazairienne, pour un montant de 50 000 euros. Le montant à répartir entre les communes de l'agglomération s'élève donc à 25 000 €.

Le calcul de la participation de chaque commune est basé sur la consommation moyenne des deux dernières années à destination des jeunes du territoire.

Ainsi, la participation de la Ville de Trignac au titre de l'année 2025 est fixée à 1 427 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Loire Atlantique en date du 23/01/2025 relative au Fonds d'Aide aux Jeunes

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

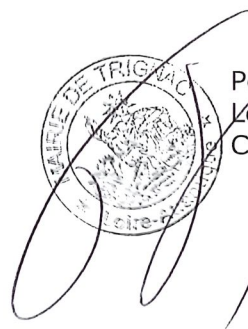
VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le versement d'une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes dédié à la Mission Locale de l'agglomération nazairienne, à hauteur de 1 427 euros au titre de l'année 2025
- **Article 2** : De dire que la dépenses est inscrite au budget principal de la Ville, au chapitre 65.
- **Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération ;

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2025 - Préfet le :
Reçu en préfecture le 27/06/2025 - Préfet le :
Retour en Mairie le : **S'LO**
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_19-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT